

## Compte rendu du Conseil municipal du mardi 19 janvier 2016 à 20h30

**Présents :** M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François.

**Absents excusés :** M. MONTEUX Stéphane qui donne pouvoir à Mme GON Sylvie, Mme TESSIER Magali qui donne pouvoir à M. PICOU Jean-François.

**Secrétaire de séance :** M. BOUCON Denis.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **DELIBERATIONS**

- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme : Débat complémentaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Schéma de mutualisation de la CCPV
- SMOTHD
- CCAS
- DIA

#### **TRAVAUX EN COURS**

- Aménagement sécuritaire rue Porte de Baron

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Compagnie d'arc
- Calendrier des réunions du conseil municipal

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédent et signature du registre par les membres présents.

---

### **DELIBERATIONS**

#### **• Élaboration du Plan Local d'Urbanisme : Débat complémentaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NORMAND qui informe l'assemblée.

Suite à l'avancement des travaux concernant le PLU et aux évolutions législatives récentes, il est nécessaire de compléter les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) énoncées dans les délibérations des 26 octobre et 16 décembre 2012, Monsieur NORMAND propose à l'assemblée de modifier le PADD comme suit :

- 1- L'orientation « Préserver la ceinture verte du village pour maintenir le cadre de vie du village » (chapitre II – 2) est remplacée par « respecter les limites naturelles du village en évitant un développement résidentiel consommateur d'espaces naturels et agricoles périphériques ». En effet, les pâtures situées autour du village ne peuvent être protégées au sens strict car l'implantation de bâtiments agricoles doit rester possible (sauf à proximité immédiate de l'église, comme l'a demandé l'Architecte des Bâtiments de France).
- 2- L'orientation « Envisager une éventuelle opération de renouvellement urbain sur une friche située ruelle de Chaâlis » (chapitre IV – 3) est complétée par la précision suivante : « tout en tenant compte de la capacité des réseaux et en préservant la lisière végétale ».
- 3- L'orientation « Tenir compte des distances d'éloignement liées aux bâtiments d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental » (chapitre VI – 4) est supprimée, compte tenu du fait que le Règlement Sanitaire Départemental s'applique de fait (tant que l'élevage existe), et que la commune ne souhaite pas imposer dans son PLU de règles plus contraignantes. Par ailleurs, il est rappelé que la commune envisage une éventuelle reconversion des corps de ferme dans le cas de cessation de l'activité agricole.
- 4- En concordance avec l'avancée des travaux sur le PLU, l'orientation suivante est ajoutée :
  - ✓ Envisager le développement des équipements de loisirs, notamment à l'Ouest du village, en lien avec la maison des loisirs et le pas de tir à l'arc.
- 5- Pour tenir compte des évolutions législatives récentes, les orientations suivantes sont ajoutées :
  - Obligation de fixer des orientations relatives aux réseaux d'énergie imposée par la LOI n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte :

- ✓ Tenir compte de l'étendue et de la capacité des réseaux électriques dans les réflexions en matière de développement urbain.
- ✓ Ne pas compromettre l'usage d'énergie renouvelable pour l'alimentation des constructions, équipements et installations.
- Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement imposée par la LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové :
  - ✓ Dans le cadre du développement de Montagny-Sainte-Félicité, les espaces dédiés à l'habitat et aux activités économiques ne devront pas consommer d'espaces agricoles ou naturels situés à l'extérieur des périmètres actuellement agglomérés (objectif chiffré : 0 ha). Les équipements publics ne sont pas soumis à cet objectif.

***Les modifications du PADD ainsi que l'ajout des nouvelles orientations sont votées à l'unanimité.***

Calendrier prévisionnel : réunion de la commission d'urbanisme le mois prochain ; finaliser le règlement d'urbanisme et le zonage avant l'été ; arrêter le projet de PLU ; consultation des partenaires publics ; mise en enquête publique (entre 3 et 6 mois) ; Finalisations fin 2016 début 2017.

Monsieur le maire a participé à une réunion concernant la révision du SCoT. Malgré la réticence de la majorité du conseil communautaire à s'engager dans les dispositifs mis en place par l'ancienne majorité départementale, une volonté de prise en compte des nouvelles technologies, le très Haut Débit, les transports a été soulignée.

- **Schéma de mutualisation de la CCPV**

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rapporter les points suivants :

Si l'on peut comprendre que la mutualisation est nécessaire pour permettre une économie d'échelle, on ne peut accepter que la recherche de cette économie soit le seul critère d'appréciation.

Les supports qui nous sont présentés ne sont pas très explicites et mettent en avant les économies E.T.P (équivalent temps plein) de manière équivoque. D'autre part, des actions repérées mutualisées sont en cours de suppression (chantier d'insertion, transports à la demande ...).

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la mutualisation telle qu'elle est présentée.

Nous souhaitons que si mutualisation il y a, elle soit source d'amélioration des services aux citoyens. La valeur ajoutée ne peut pas être qu'économique.

Ainsi, nous proposons, entre autres, une mutualisation des matériels et de leurs entretiens. Pourquoi ne pas créer une cellule spécifique ?

- **SMOTHD**

Le président du SMOTHD a adressé un courrier dans lequel il informe les communes qui ont signé une convention financière permettant les versements échelonnés sur 25 ans – ce qui est le cas pour la nôtre - que cette transaction financière est remise en cause dans un rapport provisoire de la cour des comptes et que ces communes doivent envisager de régulariser leur engagement. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de revenir sur son engagement signé début 2015, ayant fait déjà un premier versement.

- **CCAS**

Suite à la démission de membres du CCAS représentant la société civile, le conseil municipal doit désigner de nouveaux membres car ce nombre doit être égal au nombre de membres représentant le conseil municipal.

Actuellement, les membres du CCAS représentant :

- Le conseil municipal sont : Mesdames BOULANGER, BOUSSET, GON, STEIN, TESSIER, Messieurs NORMAND, PICOU.
- La société civile sont : Mesdames CYCZ, MAQUET.

Monsieur le Maire a contacté Mesdames DA COSTA, DUJARDIN, WORONIN, Monsieur VONCK qui ont accepté. Le conseil municipal, à l'unanimité entérine ces choix.

- **Demande d'Intention d'Aliéner**

Propriété TAVARES/DA FONSECA située 46bis, rue Porte de Baron. Prix de vente : 100 000€. Le conseil décide de ne pas user de son droit de préemption.

- **TRAVAUX EN COURS**

- Ralentisseurs rue Porte de Baron : le projet d'aménagement avec des chicanes (7 ou 8) a été soumis à l'ADTO. Nous sommes en attente de réponse. Des tests avec des balises en plastique vont être faits.
- SAUR :  
La clôture du point de captage est posée.  
Suite à une rupture de canalisation Ruelle de Chaalis, la SAUR a constaté que le circuit utilisé est le circuit de sécurité, ce qui pourrait expliquer le problème de débit au niveau d'un poteau incendie déclaré non conforme par le SDIS. La SAUR va donc procéder à une nouvelle mesure.
- Réaménagement du portillon du stade.
- Réparation du planchéage de l'église.
- Remplacement du grillage de l'école.
- Visite d'un prospecteur de France 4 intéressé pour tourner à l'église dans le cadre d'une série TV.

Prévus :

- Dépose des guirlandes.
- Travaux d'isolation de l'appartement situé au 3, rue Moitié.

- **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- La boulangerie d'Ermenonville arrête ses tournées de distribution de pain. Une habitante de la commune de Borest s'est proposée pour reprendre la tournée. Plusieurs communes sont favorables.
- Remise d'un diplôme de reconnaissance pour la participation des associations de Montagny au téléthon.
- La compagnie d'Arc de Montagny fêtera ses 20 ans le 4 juin 2016.
- Communication du SMVO relative au règlement de la déchetterie VERDI (visible sur le site de Montagny).
- Communication de l'INSEE : la population au 1 janvier 2016 est de 428 habitants.
- SE60 : réflexion sur l'installation de prises électriques pour la recharge de voitures électriques.
- La commune est avertie du passage d'un enquêteur INSEE sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.
- Conseil départemental : les rapports réglementaires 2014 des SPL, SAO, ADTO et EPFLO sont mis à disposition des conseillers et en Mairie.
- Rapport sur l'étude de gouvernance du SAGE de LA NONETTE mis également à disposition des conseillers.
- Parution en décembre 2015 du magazine « Bonjour Valois » qui présente la Brasserie Félicité.
- Parution dans le dernier magazine de l'UMO d'un article sur Montagny et son maire.
- SIVOS : Monsieur le Maire rappelle la situation et notamment les déclarations du Maire d'Ermenonville et son intention de sortir du SIVOS bien que cela soit impossible sans notre accord. Des dossiers ont été publiés sur Facebook et envoyés aux conseillers municipaux d'Ermenonville pour rappeler les règles. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique.
- Le calendrier des dates de réunion du conseil municipal pour 2016 est établi :  
19 janvier - 19 février - 1<sup>er</sup> avril - 29 avril - 27 mai - 24 juin - 8 juillet - 9 septembre - 14 octobre - 18 novembre - 16 décembre. Vœux 2017 : 7 janvier

La séance est levée à 22h35.